



PFIL Plate-forme d'initiative locale « Initiative en pays catalan »

OBJET DE L'INTERVENTION

Renforcer les fonds propres et avoir un effet levier sur les financements bancaires.

BENEFICIAIRES

- créateurs, repreneurs d'entreprises,
- dirigeants d'entreprises ayant entre 0 à 3 ans d'existence.

MODALITES ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION

3.a Contenu de l'opération

Financer le besoin en fonds de roulement, des investissements immatériels, constituer un apport en capital ou en compte courant bloqué.

3.b Nature de l'aide

Prêt d'honneur – prêt personnel **sans caution ni garantie**

Montant : de **5 000 euros** à **25 000 euros** maximum *
*Exception pour les entreprises individuelles : **8 000 euros** maximum*

Taux : 0%

Durée de remboursement : 3 à 5 ans

Possibilité différé de remboursement : de 6 à 12 mois

** le montant du prêt d'honneur sollicité ne peut excéder les apports personnels du ou des associés.*

** montant maximum par projet.*

SERVICE INSTRUCTEUR – PERSONNES RESSOURCES

Pôle Économie Emploi Entreprises
Mission création / développement des entreprises
François ALLAIGRE - 04 68 85 82 60 - françois.allaigre@cg66.fr
Nuria LAVALL - Delphine CADENE - 04 68 85 82 66 - nuria.lavall@cg66.fr